L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.... $12 } payable d'avance
DO. TROIS FOIS PAR SEMAINE.. $10 }

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 23 NOVEMBRE 1839.

MESSAGE DU GOUVERNEUR DE LA GEORGIE.

Il est quelques points du message du gouverneur de l'Etat de la Georgie qui méritent par leur importance d'attirer l'attention de la presse en général.

On doit se rappeler que la dernière législature de la Georgie avait passé une loi autorisant l'établissement de banques franches. Maintenant Son Excellence recommande à la législature actuelle l'abrogation de cette loi.—Voici une traduction littérale du passage qui a rapport à cet objet:

"Personne n'a encore fait usage du privilège accordé à tous les citoyens de cet Etat, par une loi passée à votre dernière session, d'établir des banques. On doit s'en féliciter dans l'intérêt du pays; parce qu'il est certain que si des banques eussent été créées en vertu de cette loi, elles auraient contribué à augmenter les embarras monétaires et le dérangement du système de circulation; et en outre parce que cette circonstance permet à la législature d'abroger la loi avant qu'elle n'ait créé des droits qui auraient compliqué notre situation. Tant que la circulation du pays se composera de billets de Banque, la régularisation en est si importante pour le public, que l'Etat doit se réserver un pouvoir suffisant pour protéger les citoyens contre les abus qui pourraient la fausser. La Législature devrait donc déterminer le capital nécessaire pour fournir un moyen suffisant de circulation, la manière d'employer ce capital et enfin accorder le privilège d'en diriger l'emploi à telles personnes et à telles conditions qu'elle jugerait convenable pour assurer au peuple une bonne circulation.

"L'incorporation des banques n'a point pour objet exclusif l'avantage des actionnaires, mais bien une plus libérale distribution des capitaux et par conséquent la prospérité de tous. La tendance du general Banking law est d'induire ceux qui n'ont pas de moyens, et ceux qui sont adonnés à la spéculation, à se créer des moyens factices à l'aide desquels ils puissent s'enrichir plus vite que par le travail proprement dit. Quoique la loi, telle qu'elle avait été adoptée, contienne des dispositions restrictives qui ont jusqu'à présent garanti le pays d'être inondé d'une masse de papier irrachetable, cependant on pense après mûre réflexion que la loi repose sur une erreur en, considérant la terre et les travailleurs qui y sont attachés, comme une meilleure garantie de circulation que celle qui repose sur le numéraire."

Cette opinion rapprochée de ce qui se passe à New-York, donne les moyens de juger sans appel l'expérience des banques franches.

Le gouverneur annonce que l'édifice construit pour recevoir les aliénés sera prêt avant la prochaine session.

Le pénitentiaire de Georgie renferme maintenant cent soixante condamnés: et comme le local actuel ne contient que cent cinquante cellules, il est impossible d'employer le mode Pennsylvanien connu sous le nom de *Solitary confinement*.

La partie du message relative aux différends survenus entre l'Etat de Georgie et l'Etat du Maine, en conséquence de quelques esclaves dont les autorités de ce dernier Etat ont refusé l'extradition, contrairement à la constitution, est extrêmement importante. Le gouverneur dit, avec raison, que toutes les démarches légales étant demeurées sans résultat on doit en conclure que la masse de la population de l'Etat du Maine est tellement hostile aux institutions du Sud, que les autorités ne peuvent obéir aux dispositions de la constitution des Etats-Unis; que dans une telle situation il faut que l'Etat de Georgie se protège lui-même, puisque la constitution fédérale ne peut le protéger: en conséquence il est recommandé à la législature de passer une loi qui rende passible des tribunaux, comme embaucheur d'esclaves, tout citoyen de l'Etat du Maine qui mettra le pied sur le territoire de l'Etat de Georgie.

Nous ne nous dissimulons ce qu'a de violent un tel acte de représailles, mais ne doit-il pas trouver sa justification dans la conduite des autorités de l'Etat du Maine? Quand on ne peut se faire rendre justice par les moyens réguliers, il faut bien avoir recours à des moyens extraordinaires; car il y a au fond du cœur ce sentiment inné du juste et de l'injuste qui rien ne saurait étouffer.

M. A. Crébassol nous a envoyé le prospectus d'un nouveau *journal littéraire et anecdotique*, intitulé le Flaneur, dont le premier numéro paraîtra demain (voir les avis). Le nom du rédacteur, bien connu du public Louisianais, est une recommandation suffisante et sans crainte d'être démenti par l'événement nous oserions presque ajouter, un gage de succès.

Tous les navires qui nous arrivent depuis quelque temps sont chargés de passagers on évalue à 1000 le nombre de ceux qui ont débarqué hier. Cependant il paraît que notre pays n'est pas le seul où se portent les populations émigrantes. Un journal annonce que des cantons méridionaux de la Suisse, dont la population n'excède pas 15,000, plus de 2,000 ont émigré pour les possessions françaises d'Afrique. On dirait que l'esprit d'émigration et de Cosmopolisme s'empare rapidement de toutes ces vieilles populations Européennes autrefois si attachées au sol natal.

HAVANE.

Nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 15, mais ils ne contiennent rien d'intéressant pour nos lecteurs. Les nouvelles commerciales sont les mêmes que celles reçues par les derniers arrivages.

LA CONVENTION DE HARRISBURG.

On s'est déjà occupé à New-York de la nomination des délégués à la convention. Notre correspondant nous écrit sous la date du 12:

"Hier soir les dix-sept districts de notre ville se sont réunis pour élire quatre délégués à la convention, notre district congressionnel élira quatre membres. Les assemblées ont été partout nombreuses et le plus parfait accord a prévalu. D'une commune voix le peuple a déclaré dans cette assemblée primaire, que Henry Clay du Kentucky est son candidat favori.

REPRISE DES PAIEMENS DANS L'OHIO.

Nous voyons par le *Cincinnati Gazette*, que la banque *Ohio Life Insurance & Trust Co*, a repris ses paiemens en espèces le 6 du courant. D'après les lois de l'Ohio, toute banque qui cesse ses paiemens en espèces pendant plus de trente jours, est de droit en liquidation. Il est donc probable que toutes les banques de cet Etat (l'Ohio) qui ont suspendu leurs paiemens, les reprendront avant l'expiration des trente jours, afin de ne pas voir passer leurs affaires dans les mains de commissaires liquidateurs. Ce sera donc encore une reprise nominale et forcée qui sera plus funeste aux affaires en général que la suspension elle-même.

SUICIDE.

Un Mr. T. H. Donaldson, de Louisville, s'est brûlé la cervelle il y a quelques jours à Cincinnati. Dans une lettre qu'il a laissée, il expose que cet acte de désespoir est dû à des malheurs qu'il a éprouvés et à la désertion de ses amis. Mr. Donaldson laisse à Louisville une femme et des enfans dans le besoin.

La gazette de Madrid publie l'adresse du corps diplomatique à la régente d'Espagne, relativement à la convention de Bergara par laquelle Maroto a consenti à déposer les armes, et qui a en quelque sorte mis fin à la guerre. Le major Eaton, notre ministre à Madrid, a été choisi par le corps diplomatique pour féliciter la régente sur cet heureux événement.

M. Eaton a pris la parole au nom de ses collègues et a prononcé le discours suivant:

Madame,

Le corps diplomatique près de votre majesté, partageant le bonheur et la joie qu'éprouve aujourd'hui la nation espagnole à cause de l'heureux événement qui vient de se passer dans le nord de ce royaume, vient exprimer à votre majesté la vive satisfaction qu'il éprouve de l'heureux résultat d'une guerre si affligeante pour le cœur d'une reine et d'une mère.

"Le caractère de clémence et de bonté que votre royale indulgence a voulu donner à la paix qui est près d'être conclue, en assurera, nous l'espérons, la continuation, et hâtera le moment où votre majesté pourra voir le trône de son auguste fille entouré de sujets tous animés du même amour et du même dévouement."

La régente a répondu:

"Les sentiments que m'exprime en cette occasion le corps diplomatique, augmente d'une manière sensible les douces émotions que m'ont fait éprouver ces derniers événemens; je suis d'autant plus sensible, messieurs, à cette démarche, que je trouve en elle une preuve de l'intérêt que prendront les puissances alliées à ces événemens, qui promettent à ma fille, la Reine d'établir son trône sur l'union fraternelle de tous les Espagnols."

Le corps diplomatique a été ensuite invité à un dîner splendide, où le major Eaton a été placé à droite de Sa Majesté.

VARIETES.

CONDITION SOCIALE DES FEMMES.

Nous empruntons à un journal français un article remarquable de Mr. Ph. Chasles, où il examine plusieurs brochures, qui ont paru tout récemment en Angleterre, relatives à la position assignée aux femmes par la législation des peuples modernes. C'est une des plus hautes questions sociales qui aient été soulevées jusqu'à présent, et nous espérons qu'on nous saura gré d'en reproduire les principaux apperçus.

Des questions graves, relatives à la situation des femmes, ont surgi récemment en Angleterre. Elles ne se sont pas développées dans la prose des romans ou dans la satire des pamphlets; elles émanent de faits récens et significatifs que les deux Chambres ont pris en considération. Un bill, adopté par la presque unanimité des communes, rejeté par deux voix de majorité dans la Chambre-Haute, annonçait une réforme partielle, quant à ses résultats, dans la condition sociale des femmes. Il est probable que l'auteur du bill, l'avocat Talfourd, secondé par les lords Lyndhurst et Wharncliffe, et plusieurs prélats, reproduira bientôt, sous une forme nouvelle, sa première tentative, que lord Brougham et lord Wynford ont combattue avec succès, et qui est devenue le texte d'une controverse très sérieuse.

Pour qui ne s'en tient pas aux querelles du moment et aux petits combats d'une localité restreinte, c'est un symptôme digne d'observation que l'effort et le mouvement simultané des femmes, dans toute l'Europe civilisée, pour modifier leur situation. La France, comme c'est sa coutume, a planté la première son étendard d'insurrection féminine; en fait de mouvement et d'assaut, vous verrez toujours par la brèche la sanmilée et l'épée françaises. En Allemagne, les bonnes et rêveuses épîtres de Mme Varnhagen d'Ense, ont chanté l'élégie et l'hymne de cette délivrance. Les Anglais sont gens d'affaires; ils n'ont pas comme nous l'avantage d'aller très vite; et ils ne dé-

nent guères, comme les Allemands, l'accent lyrique à leurs débats; aussi se sont-ils contentés de procéder juridiquement. Ils n'ont pas devancé l'éloquence des faits, les faits ont parlé, ils ont agi. Trois séances parlementaires ont beaucoup avancé la discussion; les esprits se sont éclairés, la controverse s'est établie, les meilleures intelligences sont descendues dans l'arène, non pour déployer leur phraséologie bruyante, mais pour donner leurs preuves et combattre. Il me semble que l'on peut espérer ainsi des résultats meilleurs, et je préfère à toutes les autres manières de faire ou défaire les législations, cette façon simple, énergique et pratique de procéder. C'est une mauvaise ou rusée que l'étourderie; c'est une arme fragile que l'exagération. Quand même le bill de l'avocat Talfourd serait perdu (lost) une première, une seconde et une troisième fois, il resterait quelque chose des bonnes raisons alléguées par lui et par ses amis. Les concessions du parti adverse viendront un peu tard peut-être, mais enfin elles arriveront, amenées ou contraintes, par le bon sens général, inexorable dès qu'on l'éveille.

D'où peuvent naître cette simultanéité de mauvaise humeur et cette réclamation universelle du sexe faible en Europe? C'est ce que j'examinerai tout à l'heure, quand j'aurai esquissé l'histoire du Bill-Talfourd et des circonstances singulières qui ont donné lieu à la discussion importante dont je m'occupe.

La loi anglaise a très peu fait en faveur des femmes. L'ancien Code, et vous pouvez, à ce propos, consulter *Coke upon Littleton* permettait au mari de "frapper vigoureusement sa femme à coups de fouet et de bâton" (flagellis et fustibus acriter verberare uxorem); et dans les cas moins graves, "d'administrer une petite correction" (modicam castigationem adhibere). Depuis le règne de Charles II, l'épouse maltraitée a pu dénoncer son bourreau, le forcer à garder la paix, ou s'il multiplie les sévices, réclamer contre lui le châtiment du tread-mill. On sait que l'usage populaire, appuyé sur une fausse interprétation des vieilles coutumes, perpétue encore la ridicule et barbare comédie de la répudiation par vente publique. Mais, au-dessus de la sphère ignoble où de tels scandales se renferment aujourd'hui, vous voyez une multitude d'infortunées, privées de dot par le partage inégal de l'héritage paternel, rejetées dans la dépravation par la misère, condamnées à une foule d'offices serviles qui demanderaient la vigueur du bras masculin, allant chercher aux Grandes-Indes une existence et des maris, ou végétant dans quelque obscur village sous la dénomination de *spinsters* ou "fileuses". Dans les procès d'adultère et de rapt, l'évaluation de l'honneur féminin, compensé par une amende pécuniaire exigée du séducteur, est un outrage légal dont je n'ai pas besoin de faire comprendre l'insolence; enfin les témoignages des subalternes, recueillis avec avidité, commentés par l'avocat du mari, répétés dans tous les journaux, témoignages vrais ou faux, mais toujours déshonorans, viennent accabler sous la publicité de leur infamie la faiblesse comme la vertu, la faute comme l'innocence. Ce n'est pas tout, dans le cas fréquent d'une séparation, le mari réclame ses enfans, même en bas âge, et la mère, fragile ou non, n'a pas le droit de les conserver, de leur donner ses soins et de les élever jusqu'à l'adolescence. Tout cela eût été barbare, si les mœurs n'avaient pas corrigé les lois. Le grand respect inspiré en Angleterre par le bien être domestique; l'amour du chez soi (*home*), l'autorité du protestantisme, culte spécial de la famille, un sentiment anglais, fort honorable, qui se révolte contre la force oppressive et prend parti pour le faible; disons aussi, la supériorité intellectuelle de beaucoup de femmes, forcées de demander une ressource et un avenir à la culture de l'esprit et du talent; ces causes ont tempéré dans les classes moyennes et supérieures l'action d'une législation brutale. Elle a pesé, il est vrai, et elle pèse de tout son poids, sur les femmes du bas peuple. "La plupart (dit une enquête du parlement sur les naissances illégitimes), se livrent à une débauche effrénée. La chasteté leur est inconnue." On trouve, dans les faubourgs de Londres, du côté de Billingsgate et de Bowditch, des êtres incroyables, qui ne ressemblent à rien; la plupart du temps en habits d'hommes, couverts de haillons de toutes nuances, la pipe et l'insulte à la bouche, couvrant un pantalon de matelot d'un jupon de brasseur; des traits déformés, le corps chancelant sous l'ivresse; voleurs de profession, aptes à tous les travaux et à tous les gains, traînant les bateaux, charriant les fardeaux, n'ayant plus ni âge, ni sexe, ni forme humaine; ce sont des femmes. Immédiatement au dessus de ce dernier rang, vous trouvez la plupart les professions lucratives qui exigent peu de force et quelque intelligence, envahies par les hommes; les femmes qui devraient naturellement les remplir, sont placées dans l'alternative effroyable d'une lutte héroïque contre la misère ou d'une infamie acceptée comme profession. Si vous vous élevez vers les hauts rangs, les traces de cette douloureuse organisation sont moins visibles; et, comme je l'ai dit, l'esprit de famille, renforcé de l'esprit religieux, ramènent à un équilibre moins inique la position respective des deux sexes. Cependant, de temps à autre, des exemples d'injustice et d'oppression flagrantes, viennent révéler l'insuffisance de la législation anglaise, par rapport aux femmes. C'est ce qui est arrivé dans les procès de MMmes. Norton, de Mannerville et Greenhill.

Les journaux de France ont retenti du procès de mistriss Norton, fille de Sheridan, femme spirituelle et remarquablement belle. Quelques détails nouveaux sur cette affaire ont été divulgués par M. Pearce Stevenson, auteur de la *Simple Lettre au grand-Chancelier*. Avant le procès, deux fois Mme. Norton, irritée et harassée par les violences conjugales, avait demandé asile à sa famille: deux fois son mari vint la supplier de reprendre sa place près du foyer domestique. Elle avait cédé. Un matin, comme elle se préparait à partir pour la maison de campagne de son frère, accompagnée de ses enfans, M. Norton s'empare de ces derniers, qu'il garda sans doute comme otages du retour de leur mère. Six semaines seulement après cet acte, il intenta le procès relatif aux assiduités prétendues de lord Melbourne. M. Pearce Stevenson affirme hautement qu'il regarde ce procès comme un artifice destiné à vaincre la résistance opposée par Mme. Norton, résolue à se séparer de son mari, mais ne voulant pas quitter ses enfans. Il allègue, en preuve de cet artifice et du peu de sérieux du procès, la proposition faite par M. Norton, qui après le scandale, des débats publics, pria sa femme de rentrer sous son toit, et lui écrivit que *toute cette affaire avait eu lieu contre son gré et à l'instigation des autres*. L'accommodement ne put avoir lieu: M. Norton fit conduire ses enfans en Ecosse, chez une personne de sa famille, et depuis cette époque Mme. Norton ne les revit plus. La voie d'une séparation légale lui était même fermée; il y avait eu de sa part ce que la loi anglaise qualifie de *condonation*, amnistie du passé, par le fait de consentement de mistriss Norton à se reconcilier avec son mari pour revoir ses enfans. S'il est vrai, comme l'ont assuré MM. Aubrey Beauclerk et Leicester Stanhope, que des témoins achetés par un ennemi personnel de Mme Norton aient avoué leur prévarications, et que tout le procès ait roulé sur leur faux témoignage, on doit convenir qu'il y a peu de destinées plus cruelles que celle d'une femme aussi distinguée, tout à coup déchue de son trône de richesse, de poésie et d'élégance; frappée de mort civile par la société anglaise qu'elle dominait; couverte d'opprobre à la fleur de l'âge, du talent et de la beauté, devenue l'objet du blâme universel; seule, et ne pouvant même, pour consolation de ce terrible isolement, serrer ses enfans sur son cœur maternel.

L'attention et la pitié publique étaient fort émues de cette tragédie domestique, lorsque deux autres faits du même genre se présentèrent à peu près à la fois; ils avaient plus de gravité que le précédent. Mme Norton, bien que renvoyée de la plainte par le verdict du jury, était cependant restée sous le poids d'inculpations, calomnieuses peut-être, mais non détruites. Rien de plus clair au contraire et de mieux prouvé que l'injuste traitement subi par Mmes Greenhill et de Mannerville. Pendant une nuit de l'hiver dernier, M. de Mannerville quitta sa femme, lui enleva son enfant en bas-âge, elle s'adressa aux tribunaux pour revoir son enfant, et ne put l'obtenir. M. Greenhill fit mieux encore; il vivait avec une femme perdue. Il lui plut d'arracher à la maison de sa propre femme trois petites filles qu'il avait eues d'elle; puis il la répudia, lui ôta ses filles, et lui fit signifier qu'elle ne les reverrait jamais, sous peine de prison perpétuelle. L'avocat dont il se servit dans cette affaire fut précisément le sergent Talfourd (*sergeant at law*) qui fit consciencieusement son métier, plaida pour M. Greenhill, et gagna son procès. Mais il y avait chez M. Talfourd, comme chez beaucoup d'hommes, deux consciences; celle de son métier, et celle de la probité intime; sa conscience morale s'éveilla lorsque le devoir de l'avocat fut accompli. Trois mois après, il vint lire à la Chambre des Communes un projet de bill qui rendait aux mères, même séparées de leurs maris, la tutelle de leurs enfans en bas âge, et détruisait la législation existante. Les lords Lyndhurst, Sutherland et Holland se prononcèrent avec véhémence en faveur du *Custody of infants Bill*, que lord Brougham et lord Wynford combattirent rudement. Les trois quarts des membres des Communes votèrent pour; la Chambre haute, à la majorité de deux voix seulement, vota contre, et plusieurs pairs s'empressèrent de signer une protestation contre son rejet définitif. Les choses en sont là.

Il ne faut point voir dans ce débat une question de ménage; c'est une question qui touche aux fondemens de la société, à l'association primitive, qui est le mariage, et au problème à la fois insoluble et important du pouvoir respectif des deux sexes. Les législateurs anglais ont compris cette gravité. Lord Brougham et lord Wynford ont allégué contre le bill nouveau plusieurs argumens spécieux. Dans un pays où le divorce est facile, ont-ils dit, ce serait multiplier les séparations et [illegible] le lien conjugal, que de promettre aux mères, la tutelle de leurs enfans, même après une rupture scandaleuse. On peut craindre que le sentiment du devoir ne s'affaiblisse chez elles, lorsque la société leur conservera, dans tous les cas, les objets souvent les plus chers de leurs affections; l'arbitrage des tribunaux immisces ainsi dans les querelles intérieures deviendra d'autant plus difficile que les assertions mensongères se multiplieront davantage, et que le désir de l'indépendance ne redoutant plus la perte ou l'absence des enfans, encouragera la révolte et aigrira le mécontentement féminin. Les réconciliations s'opéreront moins aisément; et lorsque le père aura, par décision du tribunal, pris en main l'éducation d'un fils, les communications de la mère avec ce dernier pourront détruire ou affaiblir le respect et l'amour qui doivent l'enchaîner à son père. En définitive, là où le mariage n'est pas un engagement pour la vie, là où le divorce existe, il faut tout point activer par des lois dissolvantes les résultats de l'inconséquence naturelle à l'homme; il faut que le berceau des enfans, ce point central de la famille, cette forte chaîne qui relie les volontés et réconcilie les dissonances, ne puisse pas être enlevé par l'être faible, heureux de se soustraire à la loi de l'être fort. Pour réponse à ces argumens, les promoteurs du bill reviennent sur les faits et les motifs que nous avons exposés tout-à-l'heure. Ils disent que cette manière de poser la question nait d'une habitude barbare, qui considère la femme comme esclave et non comme compagne; que nul statut spécial, aucun acte particulier, n'autorisent le père à s'arroger la tutelle exclusive des enfans, et à dépouiller de ses droits une mère à laquelle on ne reproche rien, que c'est une pratique cruelle jusqu'à l'atrocité; qu'il est absurde autant qu'infame de fermer toute voie de salut, tout asile de repos, à une femme outragée ou maltraitée, et de la contraindre à se séparer de ses enfans, à rompre ses plus chers liens, à elle venir se soumettre à une tyrannie insupportable. Ils arrivent ainsi, par un chemin détourné mais inévitable, à la question de l'émancipation de la femme, question jetée récemment dans notre société française avec une violence stérile et une éloquence admirable, mais impuissante. Cette analogie de mouvement dans deux directions qui paraissent contraires; cet effort de la femme anglaise et de la femme française vers une position nouvelle, ont assurément des causes profondes et communes. Il faudrait en demander compte à l'observation du présent et à celle du passé; ce n'est point une tâche aisée. Nous l'essaierons pourtant, avant de revenir au bill Talfourd et aux femmes anglaises.

(*A Continuer.*)

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux:

"On nous annonce que M. le procureur du Roi poursuit en ce moment M. E. Gallès, ancien vice-consul du Brésil à Bordeaux, comme prévenu de port illégal d'une décoration étrangère sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du gouvernement français; d'avoir porté, contrairement aux ordonnances, le costume de consul-général, et comme continuant de garder au-devant de sa maison les armes et le pavillon du Brésil, bien qu'il ait été provisoirement suspendu de ses fonctions, et remplacé par M. José di Vieira."

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHAS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimé publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

13 nov—3 VOX POPULI.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs,

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des

1ère. 2de et 3ème MUNICIPALITES.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 23 Novembre.

REVUE COMMERCIALE.

Malgré que notre ville ait présenté ces derniers jours un certain degré d'animation, nous ne nous sommes pas aperçu qu'il régnât la même activité sur notre marché que celle que l'on remarque ordinairement à cette époque de l'année. Les produits de l'ouest continuent à être entièrement calmes, quoique l'approvisionnement de certaines descriptions soit fort réduit; les mêmes obstacles qui retardent les opérations dans plusieurs branches de notre commerce existent toujours. Le temps a été beau jusqu'à hier; mais nous avons eu depuis une forte pluie accompagnée de vent.

COTON—Arrivé depuis le 19 courant. Le. et Mississipi—13216 balles; Tenessee et North Alabama 1074; Arkansas 753, en tout 15043 b. Il a été expédié dans le même espace de temps: Liverpool 2902; au Havre 1561, à Gibraltar 195; à Boston 1445, en tout 6003 balles, ce qui augmente notre existence sur place de 9040 balles, et l'élève à 100827 balles, y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 22 courant.

ETAT DU COTON.

1839.—1 Oct. En main		15694
Reçu les trois derniers jours 15043		
précédemment 137883	152926	
		168750
Exporté les trois der. jours.. 6003		
précédemment 61920	67923	
En main		100827

Il s'est fait encore de fortes affaires sur le marché de coton; les transactions depuis notre rapport de mercredi, se sont élevées à environ 19000 balles, ce qui élève le chiffre des ventes faites cette semaine à plus de 24,000 balles. Les demandes se sont étendues à toutes les qualités de coton; et tous les acheteurs pour les marchés Européens et pour ceux du nord, ont opéré. Les prix continuent à pencher en faveur des acheteurs et nos côtes, ainsi qu'on le verra, ont été diminuées d'un quart de cent en plein. Une ou deux parties de choix se sont vendues il est vrai à des prix au-dessus de nos côtes, mais ces opérations n'ont exercé aucune influence sur les prix en général.

Si l'on passait en revue les différentes phases qu'a présentées le marché de coton depuis plusieurs années, il paraîtrait nécessairement étrange qu'avec des opérations aussi étendues, les ventes se fassent à des prix continuellement à la baisse; mais pour ceux qui ont étudié à fond ce sujet, les causes de cette dépréciation du coton sont aussi apparentes qu'elles sont puissantes. Nous ne pouvons pas entrer dans un examen minutieux de ces causes; mais nous pouvons remarquer qu'elles sont fondées sur une combinaison de circonstances qui devait amener ce résultat en grande partie nécessaire et inévitable.

Parmi les choses qui ont exercé ces derniers jours une influence directe et immédiate sur les affaires qui se sont faites, nous ne devons pas omettre la hausse du fret et la baisse du change étranger. Nous donnons les détails des ventes comme suit: Louisiane et Mississipi—80 balles à 9 1-2; 299 à 10 1-2; 122 à 9 3-4; 98 à 10 1-8; 50 à 9; 530 à 9 1-4; 36 à 9 3-4; 416 à 9 5-8; 86 à 9 1-4; 254 à 9 1-4; 273 à 9 5-8; 54 à 9 1-2; 880 à 9 1-2; 167 à 9; 109 à 10 1-2; 209 à 9 1-4; 25 à 9 1-2; 66 à 9 3-4; 74 à 9 1-2; 38 à 9 3-4; 843 à 9 3-8; 25 à 9 3-4; 115 à 9 1-2; 960 à 9 1-8; 108 à 11; 54 à 9 1-2; 1900 à 9; 354 à 10; 100 à 10; 900 à 9 1-4; 396 à 9 5-8; 55 à 9 1-2; 190 à 19 9-16; 96 à 10 1-4; 107 à 9 1-8; 130 à 7 3-4; 450 à 9 1-4, Tennessee, district de l'Ouest 95 à 7 1-4; 170 à 9, et 31 à 9 1-2 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Ordinaire	7½ à 8½	Louisiane et Mississipi.
Mitoyen	8½ à 9	
Beau	9¼ à 9½	
Bon beau	10½ à 10¾	
Bon et fin	11¼ à 12	

TABAC—Le stock à vendre est très borné; cet article n'excite aucune attention; nous n'avons pas de ventes à signaler depuis plus de quinze jours. Point d'arrivages. Expédié depuis le 19 courant, 76 boucauts pour Gibraltar.

ETAT DU TABAC.

1839.—1 Oct. En main	bts.	962
Reçu les trois derniers jours	0	
précédemment	123	123
		1085
Exporté les trois der. jours	76	
précédemment	359	435
En main		650

SUCRE, *Louisiane*—De fortes parties continuent à nous arriver, et quoiqu'il y ait quelque amélioration quant aux demandes, pour les qualités prime surtout, le marché peut être encore considéré calme. Les prix cependant restent les mêmes, et nous continuons à côter 4 1-2 et 5 1-2 cents comme les prix les plus courants sur la Levée. Quelques navires ont été engagés pour aller prendre des chargements sur la côte pour des ports du Chesapeake; mais comme nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur les habitations, nous pouvons conclure de là que ces envois sont faits pour le compte des planteurs. Le sucre Havane est excessivement calme à nos dernières côtes.

MELASSE—La demande est assez active; les ventes consistent en lots pris sur la Levée, en barils; et comme les arrivages ne sont pas considérables, le stock n'a pas le temps de s'accumuler. Les prix cotés dans notre dernière revue se sont maintenus, de 26 à 27 cts. le gallon. Nous n'avons appris aucune vente, à prendre sur plantation, depuis celle de 15,000 gallons que nous avons signalée.

BŒUF—Le marché est presque entièrement dépourvu de Bœuf mess en barils et demi barils. L'approvisionnement ne consiste qu'en bœuf prime, en barils; et la demande devient plus active, pour toutes qualités, à mesure que les besoins augmentent sur la rade.

FARINE—Nos arrivages se bornent à quelques centaines de barils; cette circonstance, jointe à l'état de la navigation de l'Ohio, a engagé les détenteurs à se tenir à la hausse. Nous ne changeons pas encore nos cours, car aucune transaction de quelque importance n'est venue à notre connaissance, la demande ne s'étend pas au-delà de la consommation intérieure. Quelques lots ont obtenu, pour la ville $5 3/4 à $5 75.

PORC—Nous n'avons aucun changement à indiquer dans les prix de cet article. Point de demande; quelques ventes pour la consommation de nos planteurs.

LARD—Cet article n'est pas demandé; les transactions ne sont que de petites ventes au détail, à nos cours.

WHISKEY—Nous n'avons aucune amélioration à indiquer pour cet article. L'approvisionnement est considérable et il est impossible de vendre, excepté pour la consommation. Les prix restent les même.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—La demande a été très modérée pendant ces trois derniers jours, et elle s'est entièrement bornée aux toiles. Point de changement dans nos cours.

PLOMB—Les arrivages sont peu considérables; nous n'avons appris aucune vente.

CAFE—Le marché est presque entièrement dépourvu de beau Havane; cette qualité trouverait en ce moment de nombreux acheteurs. Nous n'avons encore reçu que quelques centaines de sacs de la nouvelle récolte, de qualités inférieures. Le nouveau café Rio trouve peu d'acheteurs à nos cours; le marché en est très abondamment approvisionné. On ne peut s'attendre à voir quelque activité dans la demande, avant que la navigation de l'Ohio ne soit facile.

SEL.—Le sel de Liverpool est bien demandé à nos cotes. La cargaison de 2400 boisseaux Turks Island, mentionnée dans notre dernier rapport, n'est pas encore vendue. Elle est tenue à 45 cents. Des ventes de secondes mains, par parties convenables aux acheteurs se font à 53 et 55 cents, le sac y compris.

RIZ—Point d'arrivages. Le stock se vend par petits lots, à nos cours.

GRAINS—La demande est assez active pour le maïs, en sacs; le prix tend à la hausse. L'avoine est aussi en demande; nous pouvons signaler une légère amélioration; de 40 à 42 cts. le boisseau.

HUILE—L'huile de Sperme est assez demandée mais les prix élevés qui sont demandés ont été causes que les ventes se sont bornées à de petites parties. Nous n'avons rien de nouveau à signaler pour les autres descriptions.

CHANDELLES—Celles de blanc de baleine sont encore rares, et les prix qui sont demandés ont fait limiter les transactions aux besoins les plus pressants du commerce.

FRET—Il y a beaucoup d'activité pour le fret Européen; mais nous ne signalons pas de hausse pour les prix. Plusieurs navires ont accepté pour Liverpool et le Havre 5/8d. et 1 1/4 cent, mais quelques consignataires refusent d'accéder à ces conditions. Il y a eu également un chargement pris pour Hull de 3/4d. et pour Trieste à 7/8d. Quelques navires ont été engagés pour aller charger des sucres sur la côte, pour divers ports de Chesapeake, mais le fret pour le cabotage est généralement calme.

FRET.

Coton, liv. pour	Liverpool	5/8d.	à	—
" "	Havre	1¼ c.	à	—
" "	New-York	¾	à	—
" "	Boston	¾	à	—
Tabac, par bouc. à	Cowes, &c.	—	—	—
" "	Londres, (dir)	—	—	—
" "	New York	3 50	à	—
" "	Boston	3 50	à	—
" "	Philadelphie	3 50	à	—
Sucre et melasse de la côte, bcd.		5 00	à	6 00
De la ville		—	—	—
Farine		50	à	—
Plomb [par tonneau]		1 50	à	—
Porc [par baril]		62½	à	—

CHANGE—Le change Sterling est abondant et à la baisse, quoique quelques détenteurs demandent encore de 11 1/2 à 12 pour cent de prime pour des signatures sur la solvabilité desquelles on ne peut élever aucun doute. Les traites sur Paris sont sans demande et calmes à 5 fr. 15 et 5 17. Les traites sur New-York continuent à être bien demandées au pair et à 1 pour cent de prime pour celles à 60 jours; 2 1/2 et 3 00 pour 30 jours; 4 1/2 et 5 pour 15 jours et 6 à 6 1/2 de 10 à 3 jours de vue.

CHANGE.

Sterling	£	94 80 à 4 93 p. c. prime.
France		5 10 à 5 17½ —
New-York, 60 jours de vue		pair à 1 p. c. prime.
Do. (à 30 jours)		2½ à 3 do.
Do. (à 15 jours)		4½ à 7 p. c. prime
Boston, (30 à 60 jours)		½ prime à pair
Philadelphie, do.		½ à do

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN.

Par M. Barnett, Sr., à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis—Esclaves créoles.

Par J. B. Blache, à 10 heures, à son magasin d'encan, no. 29 rue Conti—Marchandises sèches.

Par J. A. Beard, à midi, à la bourse St. Louis—Esclaves.

Par le même, à 4 heures, au nouveau Bassin—Bois et un cheval.

Par le même, à midi, à la Bourse de la Cité—Esclaves.

Par J. B. Blache, à 10 heures, à son magasin d'encan—100 chapeaux de soie.

Par H. J. Domingon, à midi, à la Bourse de la Cité—L'esclave Davis.

Par le même, au même lieu et à la même heure—Diverses propriétés.

Par Dejoux et Fernandes, à midi, à la Bourse de la Cité—Propriétés.

Par le même, au même lieu et à la même heure—Une barouche et son cheval.

Par P. A. Guillotte, rue de l'Esplanade, à 10 heures—mulets mexicains.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Constitution, Peabody, Liverpool, H C Cammack & co
Goël. Elizabeth, Forsyth, Pensacola, capt
Swan, Trainer, Mobile, J H Ashbridge

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clark, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Yazoo—il a amené dans le port les navires Hanover, Isaac Allerton, la barque Josephine et la goël. Hero. Laissé la barre le 20 courant, à 9 heures p. m.; rapporte plusieurs navires en vue.

Bateau de remorque Mohican, Heaton, de la passe S. O. est reparti pour le phare de la barre—il a amené dans le port les navires Ohio, Norman et Georgiana. Laissé la barre le 21 du courant, à 8 heures a. m., annonce plusieurs batimens en vue et dans la rivière.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Galen et le brick Grand Turk—il a amené dans le port les navires Albree et Ann et le garde côte Woodbury. Laissé la barre le 21 courant, à 6 heures p. m. Navires Mohawk et New England à la barre; navire Tiger en dedans; la barque Poacher à la passe; navires Deucallion, Arcatus, Rubicon, Bea, et plusieurs batimens sont partis le 21 courant.

Bateau de remorque Tennessean, Paulding, de la Balize, ayant mis en mer la barque Hercules—il a amené dans le port les navires Austerlitz, Cherokee et Michigan. Laissé la barre N. E. le 21 courant, à 1 heure p. m. Aucuns batimens en vue.

Bateau de remorque Lion, du détour avec le brick Jefferson.

Bateau de remorque Huntsville, Davis, Davis, de la passe N. E. est reparti pour le phare de la Balize—il a amené dans le port le navire Vaillant, brick Virginia et la goël. Creole. Laissé la barre N. E. le 21 courant. Navire St. Leon, bricks Reporter, Caucasian, Octavia, Angenoria, Rowse, Snow, les goëls. Gen. Wayne, Meridian, et plusieurs goëls. sont dans la rivière.

Navire fr. Vaillant, Bienvenue, de Bordeaux, (20 sept.) à P. O. Sorbé, avec un chargement assorties.—36 passagers.

Navire Austerlitz, Hammond, du Havre, (21 sept.) à F. Perret, avec un chargement de vins, marchandises, damejeannes, fromages, sangsues, &c. à A Moller; L Hermann; J Culbertson; A H Natham; Degoër & Riffaud; H Gilly; F Perret; M Dubalen; Schmidt, Werner & co; F M de la Ferrière; V Varnant; G Lienne; A Moullett; V David; P Denisot; H Willoz; Herbault & co; J Slanfer; M Barthet; J H Field & co; E Bernard; R Bisy; J A Blanc; M Burthe; Prescott, Jones & co; M Delerue; H Chatelanat; L A Barbarin; Bataille & Bigey; P Obdenlista; J Lanrinet; J F Vles & co; M Martin; J Albert; F Paya & co; T Lafond; J H Gally, P Chigé; Bennet, Ferriday & co; capit Hammond.

Passagers—Mlle. E. Jackman, A Plough, A Bellinger, Hilbert, Mde. Wiltz, Mr. Lienne et dame; Messrs. J. Dubalen, Henneman, Blanc, Deneopol, Macarty et 150 dans l'entrepont.

Navire Michigan, Sturgis, de la Havane, (14 nov.) sur lest, au capitaine.

Navire Norman, Wood, de New York, (6 nov.) au capitaine.

Navire am. Georgiana, Parsons, en 14 jours de N. York, au capitaine.

Navire Hanover, Drummond, du Havre, (6 oct.) au capitaine, avec un chargement de marchandises sèches &c. consignés à J. Albert, Blanchard, Eimer & co, M Schneider, A St. Georges, Chatelanat & co; Lambeth & Thompson, capit Drummond et à ordre.

Passagers, 231 dans l'entrepont.

Navire Isaac Allerton, Terry, de New York, (28 oct) par la voie de Charleston, S. C.

Navire Albree, Whitney, de Rio Janeiro, (27 sept.) à Stetson & Avery.

Navire Ann, Penhallow, de Bordeaux, (10 sept.) à Herbault Frères, avec un chargement de vins, eau de vies, liqueurs, prunes, huile, &c à F Maignet; A & Z Cavelier; A Bigourdan; G M Lucas; H & W Anderson; Herbault Frères; Fouget Frères; M Kohn, Daron & co; J Albert; J B Bousquet; W Jones. Passagers—Mr. Le Bounille.

Navire Cherokee, Loring, de Boston, (1er nov.) à J. A. Merritt.

Navire Ohio, Kuetz, en 14 jours de Philadelphie, à Moss & Haris.

Barque Joséphine, Johnson, en 21 jours de Philadelphie, à J. D. Denegre.

Brick Virginia, Smith, de la Mobile.

Brick Jefferson, Watts, en 19 jours de New York au capitaine.

Goël. Creole, Cormier, de la Havane, (17 sept.) à R. Groning & co.

Goël Hero, Sabaté, en 4 jours de la Havane, à R. Groning & co.

Steamer Emperor, Auter, de Columbia, avec du coton, etc.

Steamer Marmion, Stanley, de l'embouchure Ohio avec du coton, &c.

Steamer Pawnee, Gleim, de St. Louis, chargé de produits.

Steamer Ellen Douglass, Riley, de Natchez, avec du coton, etc.

Steamer Velocipede, Wright, d'Alexandrie, avec du coton etc.

MEMORANDA.

Le steamer Pawnee a quitté St. Louis le 13 courant, rapporte qu'il n'y avait que 8 pieds d'eau dans le chenal du haut Mississipi et baissait.

LE FLANEUR, *journal littéraire et anecdotique*, par M. A. Crebasol, paraîtra les dimanches et jeudis de chaque semaine. Prix de l'abonnement $1 par mois payable d'avance. On souscrit chez J. L. Sollée & Co, passage de la Bourse, Lelièvre, A Moret et Frémaux 23 nov—1

☞ AVIS—Le navire CHEROKEE, de Boston, est maintenant en déchargement au quai de la rue St Joseph. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
23 nov JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

☞ AVIS—Le brick CERES, capitaine Scudder, de la Havane, est maintenant en déchargement en face du marché à la viande. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis et de venir recevoir leur marchandises. STETSON & AVERY.
13 nov 88, Gravier

☞ La barque JOSEPHINE, de Philadelphie, est maintenant en déchargement audessous du marché aux legumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises. 23 nov

☞ Le capitaine ou les consignataires du brick norvégien ELLIDA, ne seront point responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit batiment. 23 nov

☞ J. H. Banks, Bailey Dolbear & Co, W Hill, W. Klingerdon et H G. Lamb, consignataires par le navire St. Louis de Boston, sont priés de faire connaître le lieu de leurs demeures au courant du déchargement, sur la Levée. 23 nov

☞ AVIS—Le navire ST. LOUIS, capt. O'King, de Boston, est maintenant en déchargement en face de la rue St. Joseph, seconde municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
23n STETSON & AVERY, 88 Gravier.

☞ Le navire LOUISA, capitaine Wilson, Osborne, de New York, est maintenant en déchargement en face le marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
23n STETSON & AVERY, 88 Gravier

☞ Le navire *Louisville*, capitaine Allen, de New-York est maintenant en déchargement audessous du marché aux legumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
23 n WM. R. FOSDICK & Co, 70 Camp

☞ Le navire CREOLE, capt. Dillinghan du Havre, peut prendre quelques balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à
22 nov F. PERRET, 59, Toulouse.

☞ La barque L'ERNEST, venant de Marseille, est maintenant en déchargement. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la levée, en face le poteau 55. 21 nov

☞ Le DR. JAMES JONES a transporté sa demeure du no. 51, rue du Canal, au coin des rues Gravier et Carondelet. L'entrée est sur la rue Carondelet. 8nov—1m.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES.

SCHMIDT & HAMILTON, *Directeurs.*

Cette Loterie sera positivement tirée le 1er. Décembre. 1 oct

☞ JAMES McGLAUGLIN & Co, Marchands à Commissions et Expéditeurs, No. 14, rue Gravier Nlle. Orléans. 11 oct

La société qui existait entre Justus Vairin, J. J. Kelly et Alfred McConaty, avant le 1er novembre, sous la raison de Justus Vairin & Co, a cessé à cette époque d'un consentement mutuel. Les soussignés ont formé une société le 1er. courant et continueront les affaires sous leurs noms et pour leur compte, sous la même raison.
23 nov JUSTUS VAIRIN, JAMES J. KELLY.

TAPPAN, HARDY & Co.
Marchands à commission et expéditeurs,
Rue de la Nouvelle-Levée.
Aussi:
Négocians en gros et en détail de produits étrangers et du pays, et de marchandises de goût, dans la rue du Maine à Vicksburg, Miss. 23 nov—3jo—1c

DEMANDE—Une bonne cuisinière et blanchisseuse de couleur, pour une petite famille—Aussi—Un domestique de couleur, s'adresser au bureau de l'Abeille. 23 nov

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUE,
A la Nouvelle-Orléans.

AYANT considérablement augmenté leurs facilités pour graver les planches de billets de banque et les imprimer, ont ouvert leur établissement à la Nouvelle-Orléans, et sont prêts à exécuter dans le plus bref délai, tout aussi bien que leur établissement à New York, les ordres qu'on voudra bien leur donner. Chaque département est au complet, et des mesures sont prises pour la sécurité des planches et des impressions. Leurs spécimens se composent des planches de prix de six cents banques y compris celles des banques franches de New York: la supériorité de la gravure de ces billets est la meilleure sauvegarde contre la contrefaction qui est bien constatée par le succès de leurs efforts qui, durant plus de quinze années, a été dirigée vers ce but.

Bons d'emprunt, avec des coupons pour l'intérêt à porter; traites, certificats de dépôt et d'actions; checks, sceaux, exécutés avec goût.

Ils ont aussi un assortiment de papier pour billets de banque. 23n—3

AU RABAIS

INDIENNES FRANCAISES et mousselines de laine, dessins nouveaux, reçues par les derniers arrivages, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises de saison, à vendre à très bon marché par les soussignés. PAUCHON FRERES,
A l'encoignure Toulouse et Dauphine et sur la Levée, entre les deux marchés. 23 nov—6

DERNIER AVIS—A vendre à bon marché deux beaux et bons billards dans le genre le plus moderne et leurs accessoires; l'un en acajou avec une superbe incrustation, grandes gueules de tigre en bronze, l'autre en palissandre aussi admirablement incrusté, gueules de dauphin. Les tables sont en vieux bois de chêne massif, les tapis d'un drap fin et leurs queues. S'adresser pour les voir, rue Tchoupitoulas encoignure Gaiennié, Maison P. Faivre. 23 nov—1

CHALES de coton et de laine, indiennes à fond noir, ayant droit au drawback, gros de Naples, gros de Suisse, lustrines unis et à dessins du dernier goût; draps de différente largeur, casimir et drap pour nègres de différente couleur; toiles et calecons en coton, chemises de coton écru et blanchi, chaussettes pour enfants, à vendre par
23 nov JOHN F. VLES & Co. 44, Chartres.

MEDECINES, &c. En débarquement des navires St Louis, Cherokee, Louisville, Joséphine et Ohio—Rhubarbe en caisse, blanc de ceruse en do; mo lder en barriques, barils et barillets, salpêtre en barillets; farine de souffre en barils; gingembre en poudre en barils; salsoda en barriques; saleratus en do; poudre de seidlitz et de soude; huile de palmachristi en bouteilles, fioles pour médecines, Peintures, vernis pinceaux et une grande variété de médecines pour l'usage des négocians et planteurs à vendre par JARVIS & ANDREWS,
23n Enc Commune et Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Austerlitz, venant du Havre et à vendre par le soussigné; 97 paniers Vin de Champagne.
23 nov AUGTE MOLLIER, 85, St-Louis.

FONDS de l'Alabama demandés—Nous achetons des checks, des certificats de dépôts et des billets des banques de l'Alabama.
ANDREWS & BROTHERS,
23 nov 50, rue du Camp.

CONFITURES—En débarquement de la goëlette Hero, de la Havane, cent boites confitures assorties; 10 barils pâte et gelée de goyave, à vendre par JOSEPH LALLANDE,
23 nov 24, Nouvelle Levée.

POST-NOTES de Natchez, à vendre par
23nov—3 ROBINSON & Co. 45, Camp.

LA CRÉOLE.

☞ *La Créole* tient essentiellement à remplir les promesses de son prospectus. Les romans qu'elle vous donner avec son premier numéro n'ayant pu être gravés à temps pour paraître dimanche, 17 du courant, la Créole croit devoir remettre son apparition au dimanche 24; ce retard lui donnera aussi l'avantage d'être imprimée en caractère neufs.
CHEVANDIER & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut.

Attendu que Félix Joseph Grenier ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enrégistrée le 7me jour de septembre de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif ausdit le 15me jour de juillet de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 27 avril de l'année 1837, dans l'affaire de Louis Pilié versus Marianne Romer, épouse de Jacques Simonet Courtois et J. S. Courtois, No. 9,548 du docket de cette cour, à laquelle vente ledit Félix Joseph Grenier s'est rendu acquéreur pour le prix de $535 payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Une certaine partie d'un lot de terre situé dans le faubourg Trémé, à l'encoignure des rues Bienville et Villeré, désigné par le no. 5, de l'ilet no. 29, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté le 25 février 1826, et annexé à un acte au bureau de Félix de Armas, notaire public, passé le 18 août 1829; ladite partie du susdit lot mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Bienville sur 90 pieds de profondeur entre des lignes parallèles, borné à droite par le lot no 4 dudit plan, et à gauche par le reste du lot numero 5.

Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans le 21 novembre 1839.
23n—3en30j F. J. OLLIE, dép. greffier.

Numeros sortis du tirage de la loterie des Ecoles Gratuites—Classe 109.

59—56—60—62—61—21—57—65—15—1—11—37

☞ GROS LOT $ 12,000 ☞
BILLETS SEULEMENT $3 00
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
Classe 110,

Devant être tirée Lundi, 25 novembre à 5 heures P. M. à l'Arcade de Banks, au coin des rues Magasins et Gravier.
J. K. MEAD, Directeur.
D. BLAIR & J. BEARDSLEE, Agents.
75 Numéros—12 sortant.

PROGRAMME:

1	Lot de	$12,000	$12,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
6	"	1,000	6,000
10	"	400	4,000
10	"	200	2,000
20	"	150	3,000
20	"	100	2,000

27,814 prix montant à $147,613

Billets seulement $3 00; demi $1 50; quart $0 75

Paquet de 25 billets pour $75 garantis devoir tirer au moins $36

Paquets de 25 demi billets pour $37 50 garantis devoir tirer au moins $18 00.

Paquets de 25 quarts de billets pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $9 00.

A vendre au bureau du Directeur, encoignure des rues Magasins et de la Commune, ou au No. 8, Banks' Arcade. 22 nov

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat Classe Extra, No 61.

78-51-27-5-25-10-63-80-4-43-8-55-57-83-75

GROS LOT DE 20,000.
☞ BILLETS SEULEMENT $5 00 ☞
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
CLASSE EXTRA No. 62.

☞ Autorisée par la Législature de l'Etat. ☞
Devant être tirée Samedi 23 nov. 1839, à 6 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.
90 numéros—15 sortant.

PROGRAMME

1	Lot de	20,000	20,000
1	"	6,000	6,000
1	"	4,000	4,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
20	"	1,000	20,000
20	"	800	16,000
20	"	500	10,000
10	"	400	4,000
10	"	300	3,000
10	"	250	2,500
12	"	200	2,400
20	"	150	3,000

et autres prix montant à $430,100

Billet entier $5 00. Demi $2 50. Quart $1 25.

Paquets de 30 billets pour $150, 00 garantis devoir tirer au moins $75.

Paquets de 30 demi billets pour $75 00 garantis devoir tirer au moins $37 50.

Paquets de 30 quarts de billets pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $18 75.

Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de la Levée, coin St-Louis et Chartres 23 nov

BUCHERONS demandés ainsi qu'un cuisinier auxquels de bons gages seront donnés, s'adresser à W. E. & R. MURPHY,
23 nov 139, Vieux Bassin.

AUX FORGERONS—1500 barils charbon pour forgerons, à vendre à $1 le baril, par W. E. & R. MURPHY,
23 nov 139, Vieux Bassin.

MOUCHOIRS—6 caisses mouchoirs du Ponger, et en coton, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
21 nov 134, rue des Magasins.

CIGARES—10,000 cigares de la Havane et 6 barils cigarites, en débarquement, et à vendre par KOHN, DARON & Co,
23 nov 28, Bienville.

PORTER de Londres de Barclay Perkins & Co, en boucauds et barriques de 7 à 8 1/2 doz à vendre par WM. PREHN,
23 nov 56, Douane.

EAU-DE-VIE et Genièvre—10 pipes genièvre de Hollande et 5 demi-pipes eau-de-vie de la marque Seignette, à vendre par
23n BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

RAISINS ET VIN—300 boites raisins MR., qualité supérieure, et 25 barils vin sec de Malaga, à vendre à bas prix par
23 nov J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

PEINTURES à l'eau en boites, pinceaux, palettes, poli français, crayons de différentes marques et qualités, etc. etc. à vendre par
23n DAVID FELT & Co, 24 Chartres

VITRES de toute grandeur, en débarquement du navire Cherokee, à vendre à bas prix par JARVIS & ANDREWS,
23 nov enc. Com. & Tchoup.

MARCHANDISES pour le marché Mexicain—Platilles, creas, bretagnes, mousselines imprimées & à vendre par HAGEDORN & CR MER
23 nov 80, Bienville

FARINE—100 barils farine nationale et 200 barils farine superfine à vendre par MAHARD & BROTHER,
23 nov 38, Nlle.-Levée.

BAS de laine de toute sorte et dimension, calecons en laine et merinos et chemises de laine par JOHN F. VLES & Co,
23 n 44, rue de Chartres.

PORC—100 barils porc mess, 100 do prime, 25 do morceaux de croupe, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
23 nov 38 Nelle. Levée

HARDES—Un grand assortiment de hardes pour la saison, à vendre par
23 nov FROST & Co. 8, Douane

BOTTES ET BRODEQUINS—96 paquets reçus par le St. Louis, à vendre par FROST & Co, 8, Douane.

CIGARES—20,000 cigares de la Havane, de différentes marques et qualités, à vendre par
23 nov J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

COUES de Charrettes à bœuf—Un grand assortiment en débarquement et à vendre par
23 nov JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

DRAYS—10 beaux Drays de Philadelphie, en débarquement et à vendre par
23 nov JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

BŒUF—42 barils bœuf mess et prime, et 19 demi barils de do, à vendre par
23 nov J. VAIRIN & Co 26, Poydras.

HARDES—2 caisses pantalons de cotonnade des Attakapas, à vendre par
23 nov ISAAC BRIDGE & Co 134, Magas

CHARBON de Liverpool, à vendre à $1 50 le baril, par W. E. & R. MURPHY,
23 nov 139, Vieux-Bassin.

EAU DE VIE DU PAYS—20 barils genièvre et whiskey à vendre par
23n JAS. D. DENEGRE, 10 Douane.

FARINE DE BLE SARASIN—200 quarts et huitièmes de barils à vendre par
23n J. D. DENEGRE, 16 Douane.

CORDE et Ficelle—500 rouleaux corde du Missouri et 500 livres ficelle, à vendre par
23n BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CAFE DE JAVA—150 sacs à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
23 nov 63, Gravier.

VIN de Madère et Sherry—30 caisses vieux vin de Madère; et 25 caisses Sherry pâle, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

MERINOS, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
23 nov 81, Bienville.

MOUCHOIRS imitation madras, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
23 nov 80, Bienville.

TOILE à draps de 100 pouces de la largeur, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
23 nov 80, Bienville.

MAQUEREAUX—50 barils maquereaux No. 3, à vendre par JOHN A. MERRITT,
23 nov 53, rue du Camp.

WHISKEY DE MONONGAHELA—25 barils à vendre par
23 n BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

COUVERTURES de toute qualité à vendre par JOHN F. VLES & Co,
23 nov 44, rue de Chartres.

FLANELLES anglaises à vendre par JOHN F. VLES & Co,
23 nov 41, rue de Chartres.

MERINOS français et anglais à vendre par JOHN F. VLES & Co,
23 nov 44, rue de Chartres.

HUILE de Palmachristi—9 barils à vendre par MAHARD & SIGERSON,
23 nov 38, Nelle. Levée.

WHISKEY—150 barils, à vendre par
23 nov J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

CHARRUES—100 charrues, à vendre par
23 nov J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

PORC—15 barillets porc prime, à vendre par
23 nov J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

CABLES—50 cables de manille, à vendre par
23 nov S. LOCKE & Co. 8, Nlle-Levée.

TRAITES sur Londres, à vendre par
23 nov KOHN DARON & Co. 28, Bienville.

POELES—67 poêles à charbon, à vendre par
23 nov S. LOCKE & Co. 8, Nlle-Levée.

LANGUES de bœuf en demi barils, à vendre par
23 nov J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

BRODEQUINS et Souliers de dames à vendre par (23 nov FROST & Co. 8, Douane.

CAFE—900 sacs café de la Havane, à vendre par
23 n J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

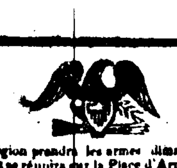

LA Légion prendra les armes dimanche 24 courant et se réunira sur la Place d'Armes, en grande tenue d'hiver, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

MM. les officiers supérieurs commandant les divers corps qui composent la légion sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent ordre.
Le Colonel commandant,
CHS. CUVELLIER.
Nlle.-Orléans, 11 nov. 1839. 12n—3

GUARDIA DI JACKSON—La compagnia si riunirà sulla piazza detta Congo presso il vecchio bacino alle sette precise della mattina di domenica, 24 corrente, per una rivista d'ispezione—tenuta d'inverno.
Per ordine del capitano,
A. FERRARI,
23n Il sargente maggiore.

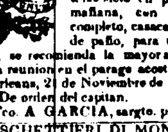

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion!!

El Domingo 24 del corriente la compañia se reunirá á las siete en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para una revista de obligacion, se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, la reunion en el parage acostumbrado.
Nueva Orleans, 21 de Noviembre de 1839.
De orden del capitan.
22n Fco. A GARCIA, sargto. primero.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON—La compagnia prendera le armi domenica, 24 del corrente per la rivista d'ispezione a cui è chiamata tutta la Legione della Luigiana. Alle sette in punto della mattina si trovera riunita nella strada Canale sulla porta della casa di stato (State House)—tenuta rigorosa d'inverno. Il capo della banda prendera le sue misure in conseguenza.
Per ordine del capitano,
22n L. MICHEL.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

LA Compañia tomara las armas el Domingo, 24 del corriente, á las 7 1-2 en punto de la mañana, para una revista de obligacion, casaca y pantalon de paño. La reunion sera en el parage acostumbrado.
De orden del capitan.
21 nov FRANCO. SOLER, Sargto primero.

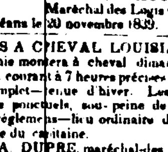

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie montera à cheval Dimanche, 24 du courant, à 8 heures précises du matin pour une revue d'inspection, et se réunira sur la place St-Antoine (tenue d'hiver.)
CONST. BACON,
Maréchal des Logis Chef.
Nouvelle-Orléans le 20 novembre 1839.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 24 du courant à 7 heures précises du matin, équipement complet—tenue d'hiver. Les membres sont priés d'être ponctuels, sous peine de l'amende voulue par les réglemens—lieu ordinaire du rendez vous. Par ordre du capitaine.
20n A. DUPRE, maréchal-des logis.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche 24 du courant, à 8 heures du matin et se réunira sur la Place St-Antoine, en grande tenue d'hiver.
Par ordre du premier lieutenant.
20 nov THEASE, 1er Brigadier.

CHASSEURS ST. BERNARD, Attention!

LA compagnie montera à cheval, Dimanche, 24 du courant et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous place Washinton, tenue d'hiver.

Chaque membre est prié d'être ponctuel au rendez-vous. Par ordre du capitaine.
18nov TH. LACROIX, mar. des Logis.

GARDES D'ORLEANS—ATTENTION!

Vous prendrez les armes Dimanche prochain, 24 courant, à 7 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, armement complet, tenue d'été; rendez-vous, lieu ordinaire du rassemblement.

Les Gardes d'Orleans sont particulièrement requis d'être ponctuels.
Par ordre du capitaine
20 nov A. DUBUC, sergent major.

VOLTIGEURS ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes Dimanche 24 courant, à six heures et demi précises, pour une revue d'inspection. Tenue d'hiver, lieu de rendez-vous sous la mairie.
Par ordre du Capitaine.
19 nov F. PERILLAT, sergent fourrier.

JAEGER ACHTUNG!!!

Die Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert, sich nächsten Sontag den 24 November Morgen 7 Uhr precis, in voller winter Uniforme, (ohne Tornister) zu dem versammlungs Zimmer einzufinden, um zu einer Revue Inspection beyzuwohnen.
Auf Befehl des Capitains.
19 nov J. C. WAGNER, Ober-Jaeger.

IL est venu à ma connaissance qu'un des directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, a fait refuser dans cette institution un billet souscrit par moi, alléguant que ma signature avait été protestée pour $40.—Ce fait est aussi faux que la personne qui l'a affirmé; je me propose de le lui dire en face quand il voudra se présenter pour l'entendre dire et répéter.
Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1839.
22 nov L. LARRIBEAU.

MR. G. BOYER a l'honneur de prévenir les parens, qu'il a transporté son institution de la rue Royale dans la rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne. Sa nouvelle demeure, beaucoup plus vaste que la première, réunit toutes les conditions que peut exiger un établissement de ce genre. Pour faciliter au talent que possible les développemens d'une bonne éducation, M. Boyer a repris ses classes le sur. Une heure sera consacrée aux exercices gymnastiques.

Heures des classes de 9 du matin à 3h. et de 4 hrs. de l'après-midi à 6h.

ECOLE POUR LES ENFANS DE COULEUR.

MR. LOUBERE, professeur de français, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, où il exerce en cette qualité depuis plusieurs années, a l'honneur d'informer le public qu'il se propose d'ouvrir une école pour les enfans de couleur, le 1er du mois prochain. Il montrera la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire française raisonnée, l'histoire, la géographie, le dessin linéaire et la musique. Désireux de mériter l'estime et la confiance des pères de famille, il apportera le plus grand soin à l'instruction et à l'éducation des élèves qu'ils auront bien voulu lui envoyer. Il fera apprendre et reciter le catéchisme à ceux qui se disposeront à la première communion, et enseignera gratuitement la musique vocale et instrumentale aux enfans qui auront assisté pendant le premier mois, en reconnaissance de l'intérêt qu'on portera à la prospérité de son établissement. La langue anglaise y sera également professée. La rétribution mensuelle ne dépassera pas les prix ordinaires.

Durant le premier mois, Mr Lombère tiendra l'institution à son domicile rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe No. 368, et le mois suivant, il la transportera à la rue de l'Esplanade, où un local plus convenable sera disposé pour cet objet. 22 nov—5

LEÇONS DE PIANO—Le soussigné nouvellement arrivé de Paris a l'honneur de prévenir le public, qu'il donne des leçons de piano-forte.

S'adresser à Messrs. Johns & Co, encoignure Commune et St. Charles CHS HORST. 23 n—2

AVIS—P. GODET, teneur de livres, désirerait être employé comme tel, dans une maison respectable. S'adresser chez R. A. LAFEBVRE
23 nov—3 ven. lun. et merc. 110, rue Toulouse.

MR. THOMAS a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il fera l'ouverture de son magasin de modes et nouveautés, demain Samedi, 23 du courant.

Rue de Conti, entre Chartres et Royale, au coin du Passage de la Bourse. 22 nov—1

ADOLPHE PLUCHE a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, que l'ouverture de ses modes aura lieu le Lundi prochain 25 courant, au premier étage, et immédiat-ment après, celle du magasin encoignure Conti et Royale.
22 nov—3

AVIS—La société existant ci-devant sous le nom de DUFILHO & ARMANT a été dissoute depuis le 21 octobre dernier, par consentement mutuel
EDMOND ARMANT,
22n—3 HENRY DUFILHO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle Orléans—No. 1386—Joseph P Armstrong vs. ses créanciers—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, avis est par le présent donné qu'un ordre sommant les créanciers de Joseph P. Armstrong, débiteur insolvable, demandant le bénéfice des lois passé pour le soulagement des débiteurs insolvables, sous arrestation, de se trouver en cour, samedi le 14me jour de décembre prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons si raison il y a, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait point accordée W. G. Vason, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens.

Nelle. Orléans, bureau du greffier, ce 20 novembre 1839.
21 nov—3j s. ED. GARDERE, greffier.

A LOUER—Le rez-de-chaussée et le premier étage du magasin no 41, rue du Camp. S'adresser au no. 40, porte suivante ou à
22n EDWARD BARRY, banque Atchafalaya

PEAUX—1000 peaux vertes, salées, à vendre par
23 nov J. W. ZACHARIE & Co.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
23 nov AUG. MOLIER, 85, rue St Louis

CAFE—339 sacs café de la Havane, à vendre par
23n WHITRIDGE & co, 76 Magasins.

POIVRE—80 sacs à vendre par
23n WHITRIDGE & co, 76 Magasins

SEL—2500 boisseaux sel des îles Turques à vendre par WHITRIDGE & co, 76 Magasins 23

HUILE DE BALEINE—1500 gallons à vendre par WHITRIDGE & co, 76 Magasins. 23n

BLANCS DE BALEINE—600 boites à vendre par WHITRIDGE & co, 76 Magasins. 23n

SAVON—1200 boites et 120 demi do, à vendre par
23n WHITRIDGE & co, 76 Magasins.

JAMBONS de Westphalia à vendre par
23n HAGEDORN & CRAMER, 80 Bienville.

BAS ET DEMI-BAS en coton et laine à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80 Bienville.

DRAPS ANGLAIS à vendre par
23n HAGEDORN & CRAMER, 80 Bienville.

FLANELLES blanches et en couleur, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80 Bienville.

CHALES de laine et de coton à vendre par
23n HAGEDORN & CRAMER, 80 Bienville.

CLOUX—500 barillets, à vendre par
23n JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

BALLANCES patentées, à vendre par
23 nov DAVIS & HOBART, 18, Douane.

VIN DE MADERE—8 demi-pipes, à vendre par
23 nov DAVIS & HOBART, 18, Douane.

MORUE—600 boites à vendre par
22n KIDDER & HEAD, 99 Camp.

EAU DE-VIE de pêche—20 barils, à vendre par
23 nov J. A. BARELLI & Co. 61, Commune.

SAVON—200 boites, à vendre par
23n J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

KERSEYS de coton—20 balles à vendre par
23 n DAVIS & HOBART, 18 Douane.

BILLETS du Kentucky et des Illinois, à acheter par 23 n E & J. ANDREWS, 23 Gravier

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 23n

CHAUX—150 barils, à vendre par
22n N. D. CHAMBERLIN & co, 40, Gravier

CHAMPAGNE—100 paniers, à vendre par
23n Wm C. TOMPKINS & co, 66, Camp.

CHAUX—1500 barriques à vendre par
23 nov S. & J. P. WHITNEY, 70, Camp.

LATTES—30,000 lattes à vendre par
21 nov EDW. A. BRIDGE, 60, Gravier.

CHAUX—500 barriques à vendre par
21 nov EDW. A. BRIDGE, 60, Gravier.

BOIS—30,000 pieds pin blanc, à vendre par
21 nov EDW. A. BRIDGE, 60, Gravier

BIERRE—15 barriques à vendre par
21 nov HOLMES & MILLS, 9, Bank Alley.

CIGARES—40,000 cigares de la Havane, à vendre par EDW. A. BRIDGE,
21 nov 60, rue Gravier.

WHISKEY—100 barils à vendre par MAHARD & SIGERSON,
21 nov 38, Nouvelle-Levée.

ARCADE BANKS, HOTEL BISHOP, &c.
GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES SITUEES A LA NOUVELLE ORLEANS.
SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.
Bureau au-dessous de Verandah, encoignure Saint Charles et Commune, et No. 104, rue Chartres, entre St. Louis et Conti.

AFIN de rencontrer les vœux de nos amis, nous avons le plaisir d'annoncer au public que cette loterie, PAR AUTORITE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, sera tirée, en cette ville, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Nouvelle Orléans. Le tirage commencera positivement le 1er. Décembre prochain.

☞ Nos agens dans les Etats de l'Union seront priés de publier l'avis ci-dessus dans un des journaux de leur localité et porteront les frais en compte.
11 n—j 1er. déc SCHMIDT & HAMILTON.

GROS LOT DE $30,000!
$10,000—$6,000—5,000!
BILLETS $10 SEULEMENT.

LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe B b, pour 1839.

Déterminée par le tirage du "Virginia Monongalia Lottery", classe No 6 pour 1839, tirée à Alexandria Virginie, le samedi, 16 novembre 1839.

NOTA—Les billets seront offerts en vente jusqu'au 23 novembre, et l'on recevra le résultat du tirage lundi 25 novembre 1839.

D. S. GREGORY & Co, Directeurs.
75 numéros—Ballotés 13 sortant.

PROGRAMME.

1	prix de	$30,000	30,000
1	"	10,000	10,000
1	"	6,000	6,000
1	"	5,000	5,000
1	"	4,000	4,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,747	1,747
25	prix de	1,000	25,000
25	"	500	12,500
28	"	300	8,400
200	"	200	40,000
62	"	100	6,200
62	"	80	4,960
62	"	60	3,720
62	"	50	3,100
124	"	40	4,960
124	"	30	3,720
4340	"	20	86,800
24583	"	10	245,830

29706 prix montant à $506,437

Billet entier $10. Moitié $5. Quart 2 50 cts

Paquets ou billets simples à vendre au Bureau des Directeurs, 35, rue du Canal, seconde porte près l'encoignure de la rue du Camp, et au Merchant's Exchange. 22 nov

Numéros sortis du Tirage de la Loterie de la Louisiane—Classe Extra No. 58.

53-30-20-13-6-1-15-29-38-40-25-59-57

GROS PRIX DE $8,000
$2,000; 20 lots de $50 font $1000.
BILLETS SEULEMENT $2!

LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Autorisée par la Législature, Chapitre LXIII. passé le 21 mars 1828
CLASSE EXTRA 59 POUR 1839.

Devant être tirée à la Rotonde St. Charles, Samedi 23 novembre 1839, à 5 1/2 heures du soir.

D. S. GREGORY & Co., successeurs de YATES & McINTYRE, Directeurs.
75 numéros—Ballotés 12 sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de	$8,000	$8,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,069	1,069
2	"	650	1,300
5	"	200	1,000
10	"	150	1,500
50	"	100	5,000
50	"	80	4,000
100	"	50	5,000
126	"	15	1,890
126	"	10	1,262
4,006	"	4	15,624
23,436	"	2	46,872

27811 Lots, montant à $94,535

Billets seulement $2—Demi $1 00; Quart $0 50.

Paquet de 25 billets entier pour $50, pour 25 demi billets $25; pour 25 quart de billet $6 00.

S'adresser au bureau des directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
35, rue du Canal, une porte après l'encoignure de la rue du Camp. 22 nov

AVIS—Perdu ou égaré un billet de cent cinquante piastres tiré par Etienne Carlon et endossé par La Bertonneau; le billet est daté du 15 août 1839 à quatre mois. Le public est prévenu de ne pas le négocier, attendu que le paiement du dit billet est arrêté.
21 nov—3 J. P. LANNA.

DR. A. C. COLOMB, Dentiste, du collège Jefferson, étant de retour de la campagne, offre de nouveau ses services aux personnes qui ont daignées l'honorer de leur confiance.

☞ Son office est No. 125, rue Royale, vis-à-vis l'hôtel de la Bourse St. Louis. 21 nov—4

AVIS—Tous les créanciers et débiteurs de la succession de feu Jacques Becquet, sont priés de se faire connaître à Jean Orelli, curateur de ladite succession, dans le plus court délai possible.
21 nov—3t ps—2s

AVIS—Les soussignés ayant acheté le fonds de magasin de Mr. Sth. Dutemple, rue Dumaine, No. 45, ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiendront toujours un assortiment général de groceries, vins de Bordeaux et autres articles pour familles qu'ils vendront en gros et en détail à des prix modérés.
Nlle.-Orléans, 20 Novembre 1839
21 nov—1m J. MAUREAU & Co.

AUX entrepreneurs—Des propositions seront reçues au bureau de la Compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie de l'Ouest, jusqu'à lundi, 25 courant, à midi, pour rebâtir la boulangerie de M. F. Rodriguez rue St. Jean, près la rue Poydras, détruite dans l'incendie du 19 courant.

Les spécifications peuvent être examinées au bureau de la compagnie. 21 nov—4

BOTTES, SOULIERS, ET BRODEQUINS—400 caisses bottes, souliers et brodequins choisies par le soussigné dans les meilleures manufactures du nord, pour ce marché, à vendre par paquet ou douzaine, pour du comptant ou du bon papier.
T. W. BEAMES,
Encoignures des rues Magasins et Gravier, au premier 21 nov—3

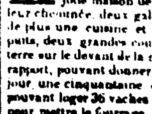

VACHE A VENDRE—Une belle vache anglaise, à bord du navire Louisville. S'adresser au capitaine, à bord.
21 nov

A LOUER—Une propriété située sur le Canal Carondelet sur laquelle se trouve une jolie maison de maître de 4 appartemens avec leur cheminée, deux galeries, un cabinet et un grenier de plus une cuisine et chambre à domestique, trois puits, deux grandes cours, un jardinier, un potager, terre sur le devant de la maison, et un verger en plein rapport, pouvant donner de dix à douze piastres par jour, une cinquantaine d'arbres fruitiers, une étable pouvant loger 36 vaches avec un grenier magnifique pouvant serrer du fourrage. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à
21—3 ADRIEN AUBRY, Passage de la Bourse

A LOUER—Cette grande maison, ci-devant la résidence du Dr. Wm. Rogers, en rue Royale et Douane, très propre pour une résidence de famille. Une partie des meubles pourrait être loués ou vendus si on le désire. Pour les conditions, s'adresser à
GEO. K. ROGERS,
21 nov—4 Passage de la Bourse.

A LOUER—Un bureau situé rue Gravier No. 125, s'adresser à E. & J. ANDREWS
21 nov 25, rue Gravier.

A LOUER—Deux maisons de derrière, trois étages, au coin des rues de la Douane et Bourbon. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
21 n JUSTUS VAIRIN & Co, 26 Poydras

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, 21 Novembre 1839

CETTE Banque achète et vend des traites sur la France et l'Angleterre.

Elle achète aussi sur New York
21n G. MILTENBERGER, Caissier pro temp.

MARCHANDISES ayant droit au drawback—A vendre aux termes les plus avantageux, un assortiment considérable et varié de marchandises convenant aux marchés mexicains importées tout récemment par BOURRY D'IVERNOIS,
21 nov—5 39, rue de Chartres.

PORTRAITS—LANSOT, peintre de portraits a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'ouvrir son atelier de peinture, à l'encoignure Royale et St. Pierre, au 1er., au-dessous de la pharmacie de Mr David.

Ayant acquis depuis 5 ans une grande expérience pour le portrait des personnes décédées, il continuer de se rendre au désir des familles qui le feront prévenir dans cette circonstance. 20 nov 5

MARCHANDISES D'AUTOMNE & D'HIVER.

L. SAWIN a l'honneur d'annoncer à ses amis et à ses patrons, qu'il vient d'arriver de New York et qu'il ouvre maintenant dans son ancien magasin, No 60, rue de chartres, un grand assortiment de marchandises pour la saison, chapeaux en paille, fleurs artificielles, &c. du dernier goût, qu'il offre en vente à des prix raisonnables. Les marchands de campagne sont invités à venir examiner ces marchandises avant de faire leurs achats. 20 nov—6

$10 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné depuis quinze jours, le griffe nommé SOLOMON, appartenant ci-devant à M. Twogood; âgé d'environ 35 ans, de la taille de 5 pieds 6 pouces, gros et trapu; il a une blessure au dessus de l'œil droit et la lèvre inférieure très grosse. La récompense ci-dessus sera donnée pour son arrestation et le ramenant au soussigné ou pour sa mise dans une des geoles de cet Etat.
CHARLES WHITE,
20 nov 69, rue des Français.

A LOUER—Une Propriété située au bayou St. Jean, sur laquelle se trouve une jolie Maison de maître, composée de quatre appartements avec leurs cheminées, deux galeries, deux cabinets, deux caves et un beau grenier. De plus, une vaste cuisine et trois chambres pour domestique, écuries, remise, magasin de dépôt, puits, poulailler, deux grandes cours, verger, parterre et un grand emplacement pour établir un jardin potager. Cette propriété serait très convenable pour une personne qui voudrait se livrer au jardinage et à la vente du Laitage. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à J. D. LAMBERT,
20 nov à l'Hôtel de Ville.

A LOUER.—Trois maisons en briques dans la rue Madison. Pour les conditions s'adresser à JACOB HART
20 nov 25, rue Conti

A VENDRE—600 sacs sel fin de Liverpool, 2,000 do do commun, s'adresser à
20 nov—5 E. SAINET, 13 Royale.

AVIS—Les soussignés informent le public que devant changer de local, ils vendront leur marchandises aux prix coutant, consistant en un grand assortiment de soiries, satin noir et à raie, gros de naples et poult de soie de toutes les couleurs; grand assortiment de cols, &c. FREYD & NORWOOD.
19 n—5 enc. Bourbon et Conti, No 95.

MR A. GURY informe le public qu'il vient de vendre son fonds de chapellerie à MM. Bercier & Dateil.—Il prie les personnes ayant quelques réclamations à faire, de s'adresser chez les Messieurs, rue de Chartres, No. 131. 19 nov—8

TRAITES SUR NEW-YORK, de 10 à 60 jours de vue, à vendre par
E. AUSTIN & J. E. LODGE,
22n—10 90, rue Gravier.

TRAITES sur Paris à 60 jours de vue, et sur New York de 15 à 30 jours de vue à vendre par
22 n—3 LARUE & PREVOST, 6 Royale

VINS DE BORDEAUX—33 barriques Montferrand; 300 caisses Château-Margaux; 200 caisses St-Julien, en débarquement du navire Creole, à vendre par J. ALBERT, 26, St-Louis. 22n—5

HUITRES—600 jarres huîtres marinées de Virginie, en debarquement et à vendre par
22n LEPAGE BROTHERS & co, 51 Bienville.

HUILE D'OLIVES—200 paniers, en débarquement de la barque Ernest, à vendre par
21 nov J. ALBERT, 26, rue St-Louis.

SUCRE CLARIFIE de différentes qualités, à vendre par ALLAIN & TREMOULET,
22 nov 11, rue Conti

CARBON de Cardiff en débarquement, livrable en quantités à la convenance des acheteurs, à vendre par HOLMES & MILLS,
22 nov 9, Bank Place.

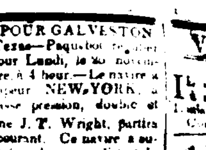

POUR GALVESTON Texas—Paquebot régulier pour Lundi, le 25 novembre, à 4 heur.—Le navire à vapeur NEW-YORK, à basse pression, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. T. Wright, partira pour le port ci-dessus le 25 courant. Ce navire a subi de grandes améliorations pour la commodité et la sûreté des passagers et il n'est point surpassé par aucun autre navire dans les eaux du Sud. Le capitaine est un homme bien connu et bon navigateur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN,
21 nov 63, Gravier.

POUR NATCHITOCHES, Alexandrie, et les ports intermédiaires—Le steamer VELOCIPEDE, capitaine Isaac Wright, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires ce soir, à 6 heures. Pour fret ou passage, à bord, ou à
23 nov J. HAGAN & BEIN 10, N. Levée

POUR ST. LOUIS et les Ports intermédiaires—Le steamer UNITED STATES, capt. James B. Hill ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera prêt à la recevoir lundi prochain. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à
23 nov BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le beau steamer LIVINGSTON, maintenant aux Natchitoches, ayant été radoubé à neuf et bien fourni de tout ce qui est nécessaire, sera vendu tel qu'il se trouve, maintenant ou livrable à la Nouvelle-Orléans. Pour les conditions, s'adresser à WILLIAM S. BROWN,
19 nov—☞ 26, rue Gravier.

POUR BOSTON—Le navire CHEROKEE, capitaine B. Loring, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au quai de la rue St-Joseph ou
23n à JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR BOSTON—Le navire SAINT-LOUIS, capitaine King, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face la rue St-Joseph, ou à
23n STETSON & AVERY, 88, Gravier.

POUR PHILADELPHIE.—Positivement mercredi prochain 27 courant—La barque CHANTICLEER, capitaine Thomas, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face le poteau 15, Seconde Municipalité ou à N F COMLY, 97, Camp. 23 nov

POUR PHILADELPHIE.—La barque JOSEPHINE, capitaine John Johnson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
23 nov J. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR LA HAVANE.—La goëlette MERCHANT, capitaine Fernandez, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à R. GRONING & co 23n

POUR BORDEAUX.—Le brick POULTNEY, capitaine Moats, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la ballance du fret ou passage s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co.
23 nov 8e, rue de la Douane.

A VENDRE—Une bonne goëlette, ayant deux ans de service, du port de 800 barils, bien fournie de tout ce qui est nécessaire. S'adresser à KIDDER & HEAD, 99, Camp. 22n

POUR LA HAVANE—Le brick ESCALUS, capt. Taylor, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu—Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser au capt à bord ou à
22n R. GRONING & co.

POUR LA HAVANE—Le brick INDUSTRIA, capitaine Marsdany, ayant sa cargaison engagée, partira positivement lundi, le 25 courant. Pour passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à J. ROBERT & Co.
47, rue Bienville.

NAVIRE A VENDRE—Un navire du port de 450 tonneaux, maintenant dans ce port. Il prend une forte cargaison et est bon voilier. S'adresser à
21 n S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR BALTIMORE—Le brick ICONIA, capitaine Creighton, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 n GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

POUR BOSTON—Le navire JOHN HALE, capitaine Crowell, partira sous peu Pour fret ou passage, s'adresser à
21 n S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR BOSTON—Le navire BURMAH, capitaine Ford, ayant presque toute sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 n S & J P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LA HAVANE—Devant partir positivement Samedi 23 courant. Pour passage seulement. La goëlette CORA, capt. Schnell, partira comme ci-dessus et peut prendre quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser au capt à bord ou à W. F. VIGERS & Co,
21 nov 30, Bienville.

POUR MARSEILLE—La barque française L'ERNEST, capitaine Voisin, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée prendra encore 3 ou 400 balles. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 nov J. P. BONNET, 3, rue Royale.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot AI, R. GRONING, capt. Landon, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira positivement. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
20n R. GRONING & co.

POUR RICHMOND—Le brick ORLEANS, capt. Horton, partira sous peu—Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à
20n S & J P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire HOLLAND, capt. Snow, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 19n

POUR LIVERPOOL—Le navire ONTARIO, capitaine Jameson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 19n

POUR NEW-YORK—Le navire MISSISSIPI, capitaine Hillard, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à WM. R. FOSDICK & Co,
18 nov 70, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire PLATINA, capt. Duncan, partira pour le port ci-dessus le 27 courant. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
18 nov BOUTIN GALLY & Co.

DES PROPOSITIONS cachetées pour fournir aux troupes des E. Unis à la Nouvelle Orléans et dans leurs casernes au-dessous de la ville, de bœuf frais pendant douze mois commençant le 1er décembre 1839, et finissant le 30 novembre 1840, seront reçues jusqu'au 1er jour de décembre 1839, à deux heures p. m. temps auquel elles seront ouvertes.

Le bœuf devra être de bonne qualité, en quartiers [illegible] les jarrets. Les jours de livraison, la quantité approximative [illegible] et les conditions peuvent être examinés en s'adressant au soussigné, no. 19, rue Toulouse.
13 nov—j 1er. déc. J. B. GRAYSON, capt. & C. S.

☞ Aux habitans de la Louisiane. Lisez cet avis sur l'autre côté du journal vous en trouverez un autre sur un autre sujet.

SIROP COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE ET DES PILULES

AU public de la Nlle-Orléans et particulièrement aux malades—La saison—Comment se conserver en santé—Tous les hommes, les femmes et les enfans devraient prendre médecine à cette époque de l'année à plus particulièrement maintenant car probablement nous n'avons jamais eu autant de causes prédisposantes à la maladie que cette année. [illegible]

Le thermomètre a baissé ces jours derniers de 3 degrés en 24 heures et quelques jours après il a monté 24 degrés en 24 heures; et dernièrement de 61 à 80. Considérons seulement ces effets sur le système. Un jour la sueur ruisselle de tous les pores, le lendemain ils sont tous fermés. La transpiration étant ainsi soudainement arrêtée, *doit produire un changement* dans l'estomac et les boyaux. Ainsi par exemple la dyssenterie, les maux soudains de l'estomac, les personnes se couchent en bonne santé et souvent avec des coliques terribles, l'on envoie chercher le médecin, souvent il arrive que le médecin administre pas le remède nécessaire et que le malade meurt dans peu. Ces accidens peuvent toujours être évités.

En éloignant la cause de la maladie, quelques doses de sirop et de pillules suffisent pour rétablir la santé.

Comme tout ceci est certain et facile, et quiconque connaît un peu la médecine, sait que l'on obtient toujours ce résultat. Oh! si l'on employait la purge dans toutes les maladies, nous n'aurions jamais [illegible] à déplorer. [illegible]

Le grand objet doit être d'avoir ces médecines prêtes au quand la maladie vous attaque; une dose au commencement en vaudra vingt prises lorsque la maladie aura affaibli le corps. Qu'il me soit donc permis de recommander aux individus qui tiennent à conserver leur santé d'avoir toujours une bouteille et une boite de ces remèdes auprès d'eux. L'on ne peut pas mieux employer son argent—Une vie peut être sauvée ou une longue maladie prévenue.

Le sirop composé de salsepareille concentré et les pillules ont guéri depuis leur introduction, plus de 300,000 personnes attaquées de consomption, influenza, rhumes, indigestions, dyspepsia, maux de tête, apoplexie, jaunisse, fièvre tremblante, intermittente, scarlatine, typhus, fièvre jaune et fièvres communes le toute sorte, l'asthme, goutte, rhumatisme, maladies de nerfs; maladies du foie, pleurésie, ruptures, enflures, rumes, coliques, choléra morbus, vers, dyssenterie, pierre, scorbut, kings, evils, scrofula, érésipèles, enflures, ulcères, chancres, tumeurs, enflures aux pieds et jambes, hémorroïdes, éruptions de la peau surtout les vertues, songes effrayans, maladies de femmes de toutes sortes.

AUX PLANTEURS.

L'on devrait toujours avoir ces remèdes dans les habitations, en cas de maladie. MM. Millaudon & Co de la Nlle-Orléans, qui ont trois habitations sont constamment pourvus de ces médecines. Le Genl. Hamilton, de la Caroline Sud, en a sur sa propriété cinq ans sur son habitation et plusieurs autres des habitans riches de la Louisiane, de l'Alabama de la Georgie, de la Caroline Sud, du Kentucky et des Antilles en font un usage constant.

A vendre au No. 96, rue de la Douane, et l'on ne peut en trouver de véritable ailleurs. 30 oct—15

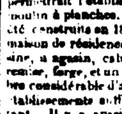

A AFFERMER—Une habitation de quatre arpens face au fleuve sur quarante de profondeur, située dans la paroisse d'Orléans, à 3 milles au-dessous de la ville, sur la rive droite. La terre est très élevée et fertile, dans ce moment elle est en culture à 28 arpens, et on pourrait y en mettre en culture bien davantage. Le lait et le jardinage produisent annuellement un revenu qui ne s'élève pas à moins de vingt mille cinq cents piastres. La batture est bonne, et permettrait l'établissement d'une briqueterie ou d'un moulin à planches. Les édifices sont neufs ils ont été construits en 1837 et 1838. Ils consistent en une maison de résidence solide, spacieuse et agréable, cuisine, à agouin, cabanes à nègres, deux pigeonniers, remise, écurie, et un vaste hangard dans lequel un moulin considérable d'établissement peut être mis à l'abri. Ces établissements suffisent à tous les besoins d'une habitation. Il y a aussi sur cette habitation un verger composé d'arbres fruitiers de diverses espèces.

Les habitans ou jardiniers qui désirent un établissement tout formé sont invités à visiter cette habitation. Ils s'entendront avec le propriétaire pour les conditions et la durée du bail. S'adresser en ville à Mr. Chs. Herz, rue St. Anne No. 130, et sur les lieux à
8 nov—1m P. CAZELAR.

SERRURES et Quincaillerie Françaises—11 caisses assorties, en débarquement de la barque Ernest, à vendre par J. ALBERT,
22 nov—5 No. 26, rue St-Louis

VENTES A L'ENCAN.

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, à midi, à la Bourse de la Cité, une barouche avec son cheval, rue St. Louis.
Conditions comptant. 23 nov

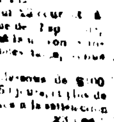

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu samedi 23 courant, à 10 heures du matin, rue de l'Esplanade entre la rue Plauche et la [illegible], par mer.

Conditions—Toute somme au dessous de $100 comptant, au dessus jusqu'à $300, 60 jours, et plus de $300 quatre mois, en billets endossés à la satisfaction du propriétaire. 23 nov

PAR GUINAULT & DELASSUS.

IL sera vendu Lundi prochain, 25 du courant, à 11 heures du matin sur la Levée, vis-à-vis l'hôtel de la monnaie:

135 balles de foin, 1ère qualité, en débarquement.
Conditions, à la vente. 23nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi, le 25 courant, à 4 heures de l'après-midi, dans la Seconde Municipalité, en face les bâtisses du Triangle, en débarquement de la barque Asteria:

600 quarts barriques vin de Canaries.
Les conditions seront libérales et annoncées au moment de la vente. 23 nov

Vente d'Esclaves Créoles.
PAR M BARNETT, Sr.
Pour cause de départ.

IL sera vendu Samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves suivans, savoir:

BONEY, orphelin âgé de 10 ans.
EVELINE, négresse âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse avec ses deux enfants
COMFORT, négresse de 8 ans.
GEORGE, nègre de 3 ans
HELENE, négresse de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse avec ses trois enfans:
PIERRE, nègre de 13 à 14 ans.
TOUSSAINT, do 7 do.
JACQUES, do 3 do.
MARTHA, négresse de 25 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse avec ses deux enfans:
SAM, âgé de 7 ans,
TITINE, do 8 ans
ALEXIS, mulâtre de 16 ans.
LOUISA, griffonne de 18 ans.

Tous ces esclaves sont garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions—1/2 comptant; balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de ventes par devant E. Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi le 23 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, no 29, rue Conti:

Un grand assortiment de marchandises américaines, anglaises et françaises.
Conditions à la vente. 22n

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu Samedi, à midi, le 23 courant, à la Bourse St Louis, les esclaves suivans, bons sujets:
La nègre LUKE, âgé de 23 ans,
CEALEY, sa femme, âgée de 20 ans et son enfant, ormant une famille.
MARY, âgée de 19 ans et son enfant, bonne domestique et couturière.
ECALY, âgé de 30 ans, bon nègre de champ.

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Les actes de vente par devant J. B. Marks, Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs.
Conditions comptant. 22 nov—2

PAR J. A. BEARD.

Aux entrepreneurs et marchands de bois.

IL sera vendu à l'encan, samedi soir, 23 courant à 4 heures, au Nouveau Bassin:

Un lot de bois supérieur, comprenant, lambourdes, planches à plancher, voliches et bois de rambarde, formant en tout 300,000 pieds, mis en lots à la convenance.

Conditions—Audessous de $100, comptant; audessus de $100 jusqu'à $500, 60 jours; audessus de $500, 4 mois de crédit.

AUSSI—Un beau PONEY.
Conditions, 60 jours de crédit. 21 nov

ESCLAVES DE VALEUR A VENDRE.
PAR J. A. BEARD.

SAMEDI le 23 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves de valeur suivants, pleinement acclimatés, savoir:

CHARLES, créole, âgé d'environ 26 ans, tonnelier et drayman, parlant l'anglais et le français, adonné à la boisson

RALPH, âgé de 34 ans, bon cocher et cuisinier, pleinement acclimaté, parlant l'anglais et le français.

STYPHAX, âgé de 45 ans, nègre de champ et bon sujet.

FLORA, femme de Styphax, âgée de 44 ans, cuisinière et domestique.

JULIA ANN, âgée de 10 ans, domestique.

MARTHA, âgée de 16 ans, bonne cuisinière et domestique, un peu maladive.

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi à l'exception des défauts annoncés.

Conditions—1/4 comptant, la balance à 4 mois en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant J. B. Marks, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Samedi, 23 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 29, rue Conti, pour clore une consignation:

100 Chapeaux de soie. 20 nov—4

PAR H J. DOMINGON.

SAMEDI prochain, 23 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse:

Un nègre nommé DAVIS, âgé d'environ 25 ans, bon cocher et sachant traiter les chevaux, garanti des maladies et vices prévus par la loi.
Conditions, à la vente. 20 nov

PLANTATION DE VALEUR A L'ENCAN.

LES soussignés offrent en vente le 1er Décembre prochain, à midi, à la Porte de la Cour [illegible] de Woodville:

Cette PLANTATION DE PRIX dans le comté de Wilkinson, Mississipi, connue sous le nom de "Retreat", maintenant en la possession du docteur W. J. Eggleston.

Cette plantation contient environ 775 acres [illegible] en état de culture. Le tout est clôturé et bon état. La possession en sera donnée le 1er. Janvier 1840. Les titres sont incontestables.

Cette belle habitation est située dans un des beaux environs du Sud, [illegible] salubre, et à deux milles du Fort Adams, sur la route à Natchez. Le sol est très riche et produit abondamment.

Les conditions de la vente sont—1/4 comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, [illegible] 1840, et pay. bles dans la [illegible]. De bonnes cautions seront exigées et hypothèque jusqu'à ce que le montant de la vente soit payé. JOHN H. HANNA,
18 nov—jusq 13 déc FROELER [illegible]

PAR DEJOUX ET FERNANDEZ.
114, rue de Chartres

IL sera vendu samedi prochain, 23 du courant à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis à midi:

Une maison située rue Bagatelle, no 67, entre Craps et Amour, mesurant 30 pieds de face [illegible] de profondeur, la maison est composée de [illegible] appartemens à feu, galerie, cuisine et [illegible] jardin devant la maison et le tout [illegible].

Conditions—$925 comptant; la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant [illegible] aux frais de l'acquéreur. 18 nov

Vente sans réserve pour dissoudre société.
PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le Samedi 23 du courant à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, par l'encanteur au [illegible]:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Franklin [illegible]

2o.—Un Terrain No. 8 au même îlet et faubourg, ayant 34 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur [illegible] pieds 5 pouces [illegible] de profondeur et joignant le lot précédemment décrit.

3o. Un Terrain No. 16 au même îlet et faubourg, ayant 34 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue de Marigny, sur 108 pieds de profondeur et joignant le premier décrit.

4o.—Un Terrain No. 17, au même îlet et faubourg, ayant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue de Marigny, sur 108 pieds de profondeur et joignant le lot précédemment décrit.

5o.—Un Terrain No 18 au même îlet et faubourg, ayant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue de Marigny, sur 108 pieds de profondeur et joignant le lot précédemment décrit.

6o.—Un Terrain No. 15 de l'îlet No. 59 au [illegible] faubourg, borné par les rues Marigny, Bons Enfans, Moralès et Mandeville, ayant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

7o.—Deux Terrains No. [illegible]

Les terrains ci-dessus décrits ne peuvent [illegible]

8o.—Deux Terrains No. 2 et [illegible] le lot No. 2 [illegible] à la rue St Ferdinand [illegible] 135 pieds de profondeur [illegible]

9o. Deux lots de terre contigus situés au faubourg Trévé, derrière cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Robertson, Claiborne et Carondelet, designés par les Nos. 4 et 5, le lot No. 1 fait face aux rues Robertson et St Pierre [illegible] 9 pieds de face à la rue Robertson, 30 pieds à la rue St Pierre et 30 pieds 6 lignes sur la prolongée Carondelet, [illegible] le lot No. 5 fait face à la rue Saint-Pierre, sur une profondeur de 138 pieds et 30 pieds 6 lignes de face à la prolongée Carondelet. Ces terrains sont près de l'emplacement désigné par la seconde municipalité pour être un marché

10.—Le nègre créole nommé Garson, bon sujet, excellent charretier.

11.—Le nègre américain nommé [illegible], âgé d'environ 35 ans, bon charretier, [illegible] bon sujet.—Ces deux nègres sont pleinement garantis.

Conditions—Pour les terrains 1/4 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et hypothèque. [illegible] pour cent, sans pour cela avoir le droit de [illegible]. Pour les esclaves, 1/4 comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés, [illegible]. L'argent et les billets seront déposés chez le notaire dans les [illegible] jours de la vente. L'acheteur sera tenu de payer [illegible] à l'encanteur, au moment de l'adjudication, [illegible] ce convient pas, la propriété sera revendue à ses risques.

Les actes de vente seront passés devant Mr. T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 nov

PRUNES, en caisses de Boulogne, jambons de Westphalie—5 barriques prunes français, 500 Vins saucissons de Boulogne, supérieur, 500 jambons de Westphalia, en débarquement du navire [illegible] S'adresser au capitaine à bord, en face de [illegible] à R. GRONING & Co.
23 n

MAISON A LOUER—[illegible] maison, rue Toulouse, no 60. S'adresser [illegible] même maison à
20—7.p.15 HONOLD & MASPPRO.

MAISONS A LOUER—2 maisons en briques situées sur la rue St. Charles, en face le carré Lafayette. S'adresser à
MAUNSEL WHITE & co.

Une MAISON en bois [illegible] des Nayades, près du Cercle Tivoli. S'adresser à
7n MAUNSEL WHITE & co.

A LOUER—Deux [illegible] belles et spacieuses, [illegible] rues Bourgogne et Quartier [illegible] de Petre Soulé, rue St-Louis

MAIS et Coton—Emballé—5000 sacs mais et 150 rouleaux coton du Kentucky, à vendre à [illegible] pour [illegible] par
MUNFORD PERKINS,
23nov enc. Poydras et Tchoup.